

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Quand puis-je parler à quelqu'un de BGRS?

BGRS est en mesure d'offrir ses services une fois que l'autorisation officielle de votre employeur a été reçue. Les réponses aux questions spécifiques concernant les avantages et les indemnités sont en fonction des renseignements contenus dans cette autorisation. Entre temps, nous vous invitons à consulter les informations affichées sur ce site, en particulier, la Directive sur la réinstallation ainsi que le guide C'est votre déménagement.

### Quand dois-je me préinscrire?

Sur réception de l'avis officiel de votre employeur, allez au [www.irp-pri.com](http://www.irp-pri.com) afin de vous préinscrire, en gardant à l'esprit que jusqu'à cinq (5) jours peuvent s'écouler avant que votre employeur télécharge votre dossier auprès de BGRS.

### De quoi ai-je besoin pour me préinscrire?

Vous aurez besoin d'un ordinateur avec une connexion internet afin de vous préinscrire au [www.irp-pri.com](http://www.irp-pri.com). Le système vous demandera d'inscrire votre nom, adresse courriel et le nom de votre employeur. Ces renseignements seront recoupés avec ceux que votre employeur a transmis au BGRS.

### La préinscription est-elle la même chose que l'inscription?

Une fois votre dossier autorisé par votre employeur, le système recoupe alors les renseignements transmis par votre employeur avec ceux inscrits lors de votre préinscription et votre code d'utilisateur et mot de passe vous seront acheminés par courriel. Vous serez alors en mesure d'achever le processus d'inscription. Si vous ne recevez pas votre code d'utilisateur et mot de passe, veuillez consulter votre dossier de courrier indésirable.

- Veuillez noter que jusqu'à cinq (5) jours ouvrables peuvent s'écouler avant que votre dossier soit autorisé par votre employeur.

### Que dois-je faire lorsque je reçois mon code d'utilisateur et mon mot de passe?

Une fois que vous avez reçu votre code d'utilisateur et votre mot de passe, achevez le processus d'inscription en inscrivant les renseignements requis sur le site Web sécurisé, auquel vous pouvez accéder à partir de [www.irp-pri.com](http://www.irp-pri.com). Une fois l'inscription réussie, un courriel de confirmation vous sera envoyé et contiendra une liste des documents nécessaires qui doivent être transmis à BGRS avant votre première séance de planification.

### Comment puis-je prendre contact avec BGRS pour fixer la date de ma première séance de planification?

Une fois l'inscription réussie, un conseiller de BGRS vous sera assigné et vous contactera dans les deux (2) jours ouvrables pour discuter de vos intentions de réinstallation et fixer la date de votre première séance de planification.

### Quels sont les fournisseurs participants et dois-je les utiliser?

Les tiers fournisseurs de services (TFS) participants sont des fournisseurs qui offrent des services spécialisés en conformité avec le Programme de réinstallation intégré (PRI). Les TFS sont évaluateurs, inspecteurs en bâtiment, agents de recherche de logement, agents immobiliers et avocats/notaires. La politique d'ouverture du PRI vous donne la liberté de choisir n'importe quel TFS sans se soucier s'il figure

au répertoire ou non, cependant, tous les fournisseurs doivent être «sans lien de dépendance » avec vous. Le remboursement des frais des TFS est soumis à des tarifs maximum établis.

### **Qu'est-ce qu'une transaction « sans lien de dépendance »?**

Une transaction sans lien de dépendance est une transaction exécutée entre deux ou plusieurs parties sans lien selon l'Agence de revenu du Canada (ARC). Les personnes liées comprennent les descendants directs ainsi que les conjoints ou les conjoints de fait, les frères, les sœurs et les beaux-parents. Les personnes liées comprennent également les membres de la famille non immédiate, notamment les cousins, les tantes, les oncles, les neveux et les nièces. Si un fournisseur est utilisé et qu'il n'est pas sans lien de dépendance, le remboursement de ses services n'est pas admissible.

### **Où puis-je trouver une liste des fournisseurs participants?**

La liste des tiers fournisseurs de services (TFS) participants peut être consultée sur le site Web protégé. Une fois inscrit, vous aurez accès au répertoire. Il suffit de choisir votre type de fournisseur, la province et la ville où le service est requis. Veuillez contacter BGRS si vous ne trouvez pas de TFS dans votre région. Nous pouvons localiser un TFS le cas échéant.

### **De quelle façon mes tiers fournisseurs de service (TFS) seront-ils payés?**

BGRS émettra le paiement au fournisseur participant en votre nom. Si vous choisissez un fournisseur non-participant, vous serez responsable de payer le fournisseur et de demander un remboursement auprès de BGRS. BGRS peut vous avancer les fonds nécessaires. Une fois qu'un reçu détaillé payé est obtenu du fournisseur, une réclamation peut être traitée jusqu'à concurrence du tarif maximum établi afin de compenser l'avance émise.

### **Qu'est-ce qu'un réviseur des dossiers de réinstallation?**

Un réviseur des dossiers de réinstallation est une autorité sur votre dossier de réinstallation qui travaille en collaboration avec votre coordonnateur ministériel national. BGRS est tenu de demander leur approbation, en votre nom, pour divers articles identifiés dans la Directive telles que le remboursement des frais de réinstallation, les autorisations de voyage, et la fermeture du dossier. Votre réviseur des dossiers de réinstallation collabore étroitement avec BGRS tout au long de votre réinstallation.

### **Combien de temps ai-je pour réclamer mes frais de réinstallation?**

Les dossiers de réinstallation de la GRC sont autorisés pour deux ans. Le remboursement est prévu pour les dépenses admissibles encourues dans ce laps de temps. Votre employeur exige que votre dossier soit réconcilié et fermé après la période d'autorisation de sorte qu'il lui soit retourné pour vérification.

### **Dois-je avoir la permission de BGRS avant d'inscrire ma propriété pour la vente?**

Nous vous recommandons fortement de consulter BGRS ainsi que de passer en revue la politique de réinstallation de votre employeur avant de prendre des engagements financiers. Il existe des tarifs maximum établis et des conditions d'admissibilité qui s'appliquent aux indemnités de vente. Prendre des engagements financiers avant les délais d'autorisation prescrits par votre employeur peut faire obstacle à votre admissibilité à certaines prestations.

### **Puis-je effectuer mon voyage à la recherche d'un logement si je n'ai pas encore vendu ma résidence actuelle?**

Les membres sont responsables de coordonner un déménagement porte-à-porte. Sans une date de départ connue à l'origine, cela peut s'avérer difficile. Avant de procéder à un VRL, le membre devrait vendre sa résidence à l'origine et informer le réviseur des dossiers de réinstallation de la date de clôture. Le membre qui loue un logement à l'origine doit fournir des documents au réviseur des dossiers de réinstallation certifiant que le bail a été résilié. Le formulaire 4064 de la GRC doit être transmis au réviseur des dossiers de réinstallation. Le membre peut être autorisé par le réviseur des dossiers de réinstallation avant que la résidence n'ait été vendue sous réserve de certaines conditions.

### **Que faire si je ne peux pas vendre ma résidence?**

Des indemnités de réinstallation sont prévues pour aider à la charge financière de double résidence. Votre conseiller discutera avec vous des indemnités pour l'occupation temporaire de deux résidences et passera vos options en revue afin que vous puissiez choisir la meilleure option pour vous et votre famille. Veuillez noter que l'indemnité pour occupation temporaire de deux résidences requiert l'approbation préalable du réviseur des dossiers de réinstallation avec l'accord du c. div. ou de son directeur du membre de l'ancien lieu de travail et du nouveau. Il incombe au membre d'obtenir l'approbation écrite de son c. div. ou de son directeur afin de la remettre à son réviseur des dossiers de réinstallation.

### **Quelle est la prochaine étape une fois que j'ai vendu ma résidence actuelle?**

Informez votre conseiller que vous avez vendu votre résidence et si vous avez besoin d'un voyage à la recherche d'un logement et/ou d'inspection de la nouvelle résidence pour trouver une résidence de remplacement.

### **Puis-je effectuer mon VRL ou mon VINR en voiture même s'il serait plus rapide pour moi de prendre l'avion?**

Des options sont peut-être prévues dans la politique de réinstallation de votre employeur permettant une certaine flexibilité avec le mode de transport pour le VRL ou le VINR. Veuillez en discuter avec votre conseiller. Le mode de transport doit être approuvé par votre coordonnateur ministériel.

### **Qu'arrive-t-il si j'effectue un voyage à la recherche d'un logement et que je ne trouve pas d'endroit où vivre?**

Si votre VRL échoue, vous devriez commencer à formuler un «Plan B», sachant que votre employeur s'attend éventuellement à ce que vous déménagiez. Discutez de vos options avec votre conseiller pour vous permettre de déterminer le meilleur plan d'action pour vous et votre famille.

### **Que faire si mon plan était d'acheter, mais que je finis par louer? Serais-je pénalisé?**

L'objectif est de vous procurer une résidence. Votre employeur et BGRS sont conscients que les intentions peuvent changer au cours de la réinstallation. Si vous changez vos intentions, vous êtes invités à consulter la politique de votre employeur et à discuter de ces changements avec votre conseiller afin de minimiser tout impact financier.

### **Qu'arrive-t-il si je choisis de recourir aux services d'un agent en recherche de logement mais que je trouve le logement par moi-même?**

Si vous avez demandé les services d'un agent en recherche de logement, vous êtes responsable de vous présenter au rendez-vous à la date fixée avec l'agent car vous serez responsable des frais d'annulation ce qui n'est pas remboursable d'aucune enveloppe de financement.

### **Que faire si j'ai obtenu une nouvelle résidence, mais que je n'ai pas encore vendue l'ancienne ?**

Des indemnités de réinstallation sont en place pour aider à la charge financière suite à l'occupation temporaire de deux résidences. Votre conseiller discutera avec vous des prestations d'aide pour l'occupation temporaire de deux résidences et passera vos options en revue afin que vous puissiez choisir la meilleure l'option pour vous et votre famille. Veuillez noter que l'indemnité pour occupation temporaire de deux résidences requiert l'approbation préalable du réviseur des dossiers de réinstallation avec l'accord du c. div. ou de son directeur du membre de l'ancien lieu de travail et du nouveau. Il incombe au membre d'obtenir l'approbation écrite de son c. div. ou de son directeur afin de la remettre à son réviseur des dossiers de réinstallation.

### **Comment puis-je obtenir une avance et combien de temps cela prend-il?**

Les demandes d'avance sont présentées par le biais de votre site Web sécurisé. BGRS traitera la demande dans les 3 à 5 jours ouvrables. Veuillez noter que votre employeur n'autorisera pas d'avance pour un voyage plus de 21 jours avant le premier jour de voyage.

### **Qu'arrive-t-il si j'achète un nouveau véhicule ou que je vends un véhicule avant de déménager ?**

Si vous achetez un véhicule avant de vous réinstaller, veuillez fournir à BGRS le nouveau numéro de plaque d'immatriculation afin d'actualiser votre profil et de mettre de côté des fonds pour son expédition à destination. De même, si vous vendez un véhicule, car il ne sera plus nécessaire que votre conseiller réserve des fonds pour l'expédition de ce véhicule.

### **Comment le kilométrage pour le voyage est-il calculé ?**

Le kilométrage autorisé pour le voyage est calculé en fonction du code postal de l'ancien et du nouveau lieu de travail en utilisant ProMiles, le logiciel approuvé par le Conseil du Trésor.

### **Lors du voyage à mon nouveau lieu de travail, puis-je rester avec des membres de ma famille plutôt que de rester à l'hôtel ?**

Oui, et vous pouvez demander l'indemnité d'hébergement non commercial lors de votre séjour avec des amis ou la famille pendant votre réinstallation.

### **De quelle façon la durée du voyage est-elle calculée ?**

Les fonctionnaires ont droit à un jour civil :

- pour les voyages de 500 km ou moins;
- pour chaque tranche de 500 km parcourus;
- lorsque la distance pour le dernier jour du voyage est plus que 500 km ou moins que 600 km.

### **Puis-je prendre des vacances au cours de mon voyage à mon nouveau lieu de travail ?**

Bien que certaines personnes prennent des vacances pendant une réinstallation, il serait préférable de se référer à la politique de votre employeur et de discuter de vos intentions avec votre conseiller, car votre décision peut influencer sur les prestations si certains critères de réinstallation ne sont pas remplis.

### **Qu'arrive-t-il si je suis en attente que ma maison soit construite ? Où iront mes meubles et effets ?**

Vos meubles et effets seront probablement placés en entreposage pendant que vous attendez que votre maison soit construite. Il se peut que le coût de l'entreposage ne soit pas couvert par le programme de réinstallation de votre employeur. Veuillez informer votre conseiller de votre situation particulière afin de déterminer si les coûts d'entreposage sont couverts.

### **Que faire si mes meubles arrivent avant moi ?**

Si vos meubles arrivent avant vous, ils peuvent être placés en entreposage à court terme jusqu'à votre arrivée, ou ils peuvent rester sur le camion de déménagement, selon ce que décide l'entreprise de déménagement. Vous devriez discuter de cette possibilité avec le Service central de déménagement (SCD). Veuillez noter que l'intention est que vos meubles soient livrés à votre arrivée pour permettre un déménagement porte-à-porte.

### **Comment puis-je me faire rembourser pour mes frais de réinstallation ?**

Veuillez remplir un Sommaire détaillé des dépenses (rapport de dépenses) pour les frais que vous souhaitez réclamer. Imprimez-le et acheminez-le à votre conseiller pour traitement, accompagné des reçus originaux. La demande de remboursement vous sera ensuite transmise pour signature et les fonds seront déposés dans votre compte bancaire de 3 à 5 jours ouvrables après la réception de votre réclamation signée.

### **Puis-je soumettre d'autres reçus même si j'ai déjà rempli ma réclamation pour le voyage final ?**

Vous pouvez soumettre une autre réclamation pour vos frais de réinstallation admissibles conformément aux délais prescrits dans la politique de votre employeur.

### **Y a-t-il quelqu'un à qui je puisse m'adresser à l'extérieur de BGRS si j'ai des problèmes avec ma réinstallation ?**

Le réviseur des dossiers de réinstallation est chargé d'agir comme agent de liaison entre vous et BGRS. Veuillez contacter votre réviseur des dossiers de réinstallation si vous rencontrez des problèmes qui nécessitent une attention à l'extérieur de BGRS.

### **Quand ma réinstallation se termine-t-elle?**

Si vous n'avez plus rien à réclamer, que vous avez utilisé toutes les indemnités de réinstallation admissibles et reçu le paiement de tous les fonds restants dans votre enveloppe personnalisée, votre réinstallation sera considérée comme terminée et votre dossier sera prêt pour la réconciliation. Votre ministère doit approuver votre dossier pour la fermeture et c'est à ce moment que tous les fonds restants dans votre enveloppe personnalisée peuvent être versés. Votre ministère procédera à la vérification de votre dossier pour assurer le respect de la directive et les prestations versées.

Si vous envisagez d'acheter une maison conformément aux délais prescrits dans la politique de votre employeur, votre réinstallation sera considérée comme terminée, mais votre dossier restera disponible pour l'administration des futures indemnités. Votre conseiller vous apportera une aide supplémentaire lorsque vous serez prêt à acheter.

### **J'ai téléchargé des documents, mais je ne peux pas les consulter dans mon dossier.**

Les documents téléchargés doivent être examinés et acceptés par votre conseiller afin d'être consultés sur le site Web sécurisé. Au moment où les documents sont téléchargés, votre conseiller est informé que les documents sont en attente d'examen.

### **Puis-je faire mes propres réservations de voyage?**

Les dispositions de voyages commerciaux par train et par avion doivent être prises par les BGRS auprès d'American Express – Voyages, une fois que votre ministère a approuvé le voyage et a fourni un numéro d'autorisation (TAN). BGRS n'est pas autorisé à vous rembourser un voyage que vous auriez réservé et payé par vous-même.

### **Puis-je réserver ma propre entreprise de déménagement?**

Les dispositions de voyages commerciaux par train et par avion doivent être prises par votre réviseur des dossiers de réinstallation.

### **Puis-je réserver ma propre entreprise de déménagement?**

Les dispositions pour le déménagement de vos effets mobiliers sont prises par votre réviseur des dossiers de réinstallation. Le formulaire de demande de déménagement est rempli par lui et transmis au Service central de déménagement (SCD). Les détails concernant le déménagement de vos effets mobiliers devraient être discutés avec le SCD.